

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 15 Avril 2011

Présents : Ms Cédric BARON, Didier BOREL, Marc FLENET, Christian DEFOIS, Guy LABROUSSE, Mmes Jocelyne BARON, Jocelyne RE.

M. René SIMONET a donné pouvoir à M. Cédric BARON.

Absents : Ms Bruno LEMOUEL, Thierry MERCIER, René SIMONET, Mme Annie CHERONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Guy LABROUSSE.

M. le Trésorier Municipal assiste à cette réunion.

Vote du budget annexe : bâtiment relais : la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 10 732.25 €. Il est prévu une somme de 3 000.00 € en investissement pour d'éventuels frais d'études.

Vote du budget communal :

Section de Fonctionnement Dépenses :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| • Charges générales : | 90 294.03 € |
| • Charges de personnel : | 80 095.00 € |
| • Charges de gestion courantes : | 19 449.04 € |
| • Charges financières : | 5 501.00 € |
| • Charges exceptionnelles : | 500.00 € |
| • Virement section investissement : | 36 085.54 € |

Soit un total de : 233 924.61 €

Section de fonctionnement Recettes :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| • Produits domaniaux : | 11 300.00 € |
| • Impôts et taxes : | 93 360.00 € |
| • Dotations et participations : | 49 907.00 € |
| • Excédent reporté : | 62 357.61 € |

Soit un total de : 233 924.61 €

Section d'investissement équilibrée à la somme de 182 240.03 €.

Pour l'année 2011, les travaux de voirie vont se poursuivre. Il est prévu le renouvellement du matériel informatique du secrétariat avant la migration vers les nouveaux logiciels de comptabilité. La procédure de restructuration du cimetière communal suit son cours (programme d'une durée de 3 ans minimum). Il est prévu l'achat de matériel de cuisine pour la salle des fêtes (matériel actuel non-conforme aux normes de sécurité). La réfection du portail du logement jouxtant la mairie est également prévue.

Vote des taux d'imposition : Suite à la suppression de la taxe professionnelle, il est nécessaire de réajuster les taux communaux. Il n'y a pas d'augmentation de ceux-ci, mais une répartition différente entre les collectivités et l'état.

Les taux de l'année 2011, sont donc les suivants :

Taxe d'Habitation : 9.77 %

Taxe foncière (Bâti) : 11.55 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 22.11 %

C.F.E. : 10.92 %

(Contribution Foncière des Entreprises)

Vote des subventions au titre de l'année 2011 :

ADMR Aulnay : 30.00 €

Banque alimentaire : 30.00 €

Bleuets de France : 30.00 €

Prévention routière : 30.00 €

Solidarité Paysans : 30.00 €

France Alzheimer : 30.00 €

Emagine : 90.00 €

Paralysés de France : 30.00 €

Le Maire,
Cédric BARON.